

Conseil Municipal du 17 février 2025

Présents : Christian BETON, Laurent GLAD, Jean-Marc POUILLON, Paul BONNAIRE, Michel RIVAL, Maria VUONG, Caroline SONDAZ, Gani BAGCI, Nathalie PACCINI, Carole SOUAK, Dylan RAHIS, Bernard BELONY, Nicole YVRARD, Jean-Pierre MAILLES, Séverine ANDRIOT.

Excusés : Graziella BERTOLA-BOUDINAUD (pouvoir à c. Beton), Chantal JACOBS (pouvoir à M. Vuong), Janine GALLIN-MARTEL (pouvoir à C. Sondaz), Xavier FRANCISCO, Isabelle GROUSSOL (pouvoir à S. Andriot), Jean-Paul RUKUNDO (pouvoir à JM Pouillon), Armel TALBOT (pouvoir à N. Yvrard).

Secrétaire de séance : Laurent GLAD

Modification du RIFSEEP : Depuis le 1^{er} septembre 2024, en cas de congé de longue maladie (CLM) ou de congé de grave maladie (CGM), les agents publics d'Etat bénéficient du maintien de l'IFSE :

- à hauteur de 33 % la 1^{ère} année ;
- et de 60 % les 2^{ème} et 3^{ème} années.

Dès lors, en application du principe de parité, les collectivités territoriales, disposant d'une délibération excluant le maintien de l'IFSE durant une période de CLM ou de CGM, peuvent donc désormais délibérer en vue de maintenir l'IFSE durant une période de CLM ou de CGM. En revanche, s'agissant du congé de longue durée (CLD), les agents publics ne bénéficient toujours pas du maintien de l'IFSE. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à prendre une délibération permettant le maintien de l'IFSE en cas de congé de longue ou grave maladie. (unanimité)

Demande de subvention Fafa : Dans le cadre du projet de création d'un terrain de football en herbe au stade des mûriers, il est proposé de demander une subvention à la fédération de football. Le Fond d'aide au Football amateur (Fafa) sera sollicité à hauteur de 37 000 € pour contribution au projet. Le rapporteur propose d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente demande de subvention. (Unanimité)

Mécénat : il est proposé de recourir au mécénat d'entreprises afin de compléter le budget du projet du stade de foot. Le recours au mécénat est nouveau pour la commune, pour cela, il est proposé de se faire accompagner par le cabinet Villyz (montage du dossier, plateforme de dons, administration). Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mandat avec le cabinet Villyz, ainsi que tous les documents afférents au dossier. (20 votes pour, 1 abstention)

Déclarations préalables :

Paul Eric Feste : parcelle AC 365, en zone Ui au PLU, pour fermeture partielle d'un carport, 780, rue du Vernay

Paul Eric Feste : Parcelle AC 365, en zone Ui au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques 780 rue du Vernay

Jérémy Neyret : parcelle AH 96, en zone Ub au PLU, pour mise en place d'une clôture et d'un portail, 40 passage Pierre Bérégovoy.

Manon Gedda : parcelle AE 96, en zone Ua au PLU, pour changement des menuiseries extérieures 2997, RD 1085

Chaines Nguyen : parcelle AB 322, en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, 132, rue des Plattières

Bernard Moulin : Parcelle AC 240, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg2 au PPR, pour réfection des façades et installation d'un bloc de climatisation, 237, rue des Châtaigniers.

Marc Lévêque : Parcelle AD 418, en zone Ub au PLU, pour agrandissement d'une porte fenêtre 324, allée de Montcizet

Loïc Ayala : Parcelle AE 242 en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïque, 38 rue de la Pointière

Thierry Brun : Parcelle AE 110, en zone Ua au PLU, pour réfection de la toiture avec réduction de l'avancée, 2917 RD 1085

SMND : Parcelle AC 404, en zone Ui au PLU, blanc et rouge RC-RCs au PPR, pour extension de la déchèterie.

Christian Colomer : Parcelle AB 84, en zone Ub au PLU, pour remplacement d'une fenêtre par une porte, 114, rue des Plattières

Zejluna Hasani : Parcelle AB 115, en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïque 170 Avenue de Ruffieu

José Borgès : parcelle AB 787, en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, impasse de Thuyas

Philippe Regnault : Parcelles AB 134-461, en zone Ua au PLU, pour modification de trois ouvertures en façade et changement des menuiseries

Permis de construire :

SAS Jom : Parcelle AB 1040, en zone Ub au PLU, pour construction de deux maisons individuelles, 76, impasse des Lilas.

Autorisation de travaux :

Philippe Regnault : parcelles AB 134-461, en zone Ua au PLU, pour aménagement d'une activité para médicale, 2765 RD 1085.